

culte de prière, elle ne cesse aussi de le recommander aux fidèles, ses enfants, tantôt par voie d'autorité, tantôt par voie de conseil et d'insinuation. Par voie d'autorité, quand elle les appelle à certaines fêtes de Marie, les obligeant par un précepte exprès à les célébrer avec elle. Par voie de conseil ou d'insinuation, quand elle leur recommande mille pratiques salutaires à l'honneur de la Reine du ciel, pratiques qui sont avant tout des prières. Donc, pour conclure, rien de plus convenable, rien qui s'harmonise plus heureusement avec les privilèges et le rôle de Marie dans l'œuvre du salut, que le culte d'invocation que les fidèles du Christ lui ont toujours rendu.

## CHAPITRE V

Encore sur le culte d'invocation de la sainte Vierge. — Ce culte est-il nécessaire aux hommes; — et s'il l'est, de quelle nécessité? — Dernière question : comment et dans quelle mesure le culte de la Mère de Dieu peut-il être considéré comme une note de la véritable Église du Christ?

I. — Reste à résoudre une autre grave question. Est-ce, non seulement une souveraine convenance, mais encore une nécessité d'avoir pour la sainte Vierge la dévotion filiale qui se traduit par la prière? Au fond, la question ici posée diffère peu de cette autre : y a-t-il nécessité pour les enfants de Marie de rendre un culte positif à leur mère; car, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, le culte de prière enferme le culte de louanges, et réciproquement le culte de louanges est, d'une manière plus ou moins explicite, un culte de prière. Il faut encore l'avouer, les théologiens et les maîtres de la doctrine spirituelle abordent assez rarement cette question; au moins, pour la traiter directement, et, comme on dit, *ex professo*. Ils aiment mieux parler des avantages incomparables attachés à la dévotion pour la Mère de Dieu. Tous pourtant n'ont pas gardé le silence.

Mais, avant d'écouter leurs réponses, précisons d'abord les divers sens que peut avoir la question. Ceux-ci dépendent de la manière dont on entend la *nécessité*. Il y a ce qu'on appelle la *nécessité de précepte* et



la *nécessité de moyen*. La première se comprend d'elle-même : une chose est nécessaire de nécessité de précepte, quand elle est commandée par une autorité légitime. A ce point de vue, certains actes du culte de la bienheureuse Vierge sont nécessaires ; par exemple, la célébration de ses fêtes, dans la mesure où l'Église les rend obligatoires. C'est de la nécessité de *moyen* que nous avons surtout à parler ; c'est à dire, de la nécessité de poser tel ou tel acte, si l'on veut obtenir ou conserver la grâce du salut (1). Ainsi la prière, en général, est nécessaire de nécessité de moyen, parce que c'est en priant que nous obtenons de Dieu les secours indispensables pour triompher des tentations et persévérer dans la grâce.

Mais cette nécessité même comporte des degrés. Il y a la nécessité absolue : telle est, pour prendre un exemple familier, la nécessité des aliments pour soutenir et conserver les forces humaines ; telle aussi la nécessité du baptême pour qu'un fils d'Adam le pécheur devienne enfant de Dieu : car il ne peut y avoir ni grâce d'adoption, ni salut par conséquent, indépendamment des eaux baptismales (2). Il y a la nécessité relative, qu'on nomme aussi nécessité morale, comme serait celle d'employer quelque moyen de transport, quand il s'agit d'un très long et difficile voyage. Vous pourriez absolument faire à pied le trajet de Paris à Pékin ; ce qui ne vous empêchera pas de juger qu'un

(1) Inutile de parler ici de la nécessité de moyen, en tant qu'elle s'applique à d'autres qu'aux adultes, ou qu'elle concerne les dons qui nous constituent formellement les enfants de Dieu, comme est la grâce sanctifiante.

(2) Joan., III, 5. Ce n'est pas à dire que le péché d'origine ne puisse être effacé, sans la réception *actuelle* du baptême : ce sacrement peut être suppléé par le baptême de désir, et par le baptême de sang ; mais ni l'un ni l'autre n'opèrent que dépendamment du baptême réel, qu'ils contiennent *in voto*.

vaisseau ou la voie ferrée vous sont indispensables pour l'entreprendre. Or, il est clair que cette dernière sorte de nécessité peut être plus ou moins grande et se rapprocher plus ou moins de la nécessité strictement dite, suivant la nature des difficultés à vaincre. Une remarque aussi, qui n'est pas indifférente, porte sur le terme de *moyen*. Le moyen n'est pas une simple condition : c'est quelque chose qui concourt positivement au but pour lequel il est employé. Ainsi le baptême a le caractère de cause ; la prière, celui d'impétration.

Ces notions préliminaires une fois supposées, cherchons ce qu'il faut penser de la nécessité de la dévotion à la Mère de Dieu, et tout spécialement du culte de prière. Voici tout d'abord l'autorité du docteur Angélique. Il parle en général de l'invocation des Saints, mais c'est chose manifeste que ce qu'il en dit est surtout applicable à leur Reine. Après avoir établi la nécessité de la prière (1), il se propose cette question : *Devons-nous prier les Saints d'intercéder pour nous ?* Afin que la réponse soit mieux saisie, je traduirai le texte en entier : « C'est un ordre établi de Dieu parmi les créatures, au témoignage de l'Aréopagite, que les choses inférieures soient ramenées à Dieu par celles qui tiennent le milieu. Donc, parce que les saints de la patrie sont le plus rapprochés de Dieu, l'ordre de la loi divine exige que nous, qui sommes autant de pèlerins éloignés du Seigneur (2), nous remontions à Dieu par les Saints, comme par des intermédiaires

(1) Ad orationem quilibet tenetur ex hoc ipso quod tenetur ad bona spiritualia sibi procuranda, quae non nisi divinitus dantur ; unde alio modo procurari non possunt, nisi a Deo petantur. *In Sent.*, IV, D. 15, q. 4, a. 1, sol. 3. Cf. 2-2, q. 83, a. 2 ; 1-2, q. 109, a. 9.

(2) II Cor., V, 6.



entre nous et lui. C'est là ce qui a lieu, lorsque la divine bonté se sert d'eux pour répandre ses effets. Et parce que notre retour à Dieu doit répondre à la descente, à la *procession*, de ses bontés en nous; de même que les bienfaits divins nous arrivent par les suffrages des Saints, ainsi faut-il que nous soyons reconduits à Dieu par l'entremise des mêmes Saints, si nous voulons en recevoir de nouveaux bienfaits. Et voilà pourquoi nous les prenons pour intercesseurs et comme nos médiateurs auprès de Dieu, lorsque nous les supplions de prier pour nous » (1).

Rien de plus clair ni de plus profond que cette doctrine: c'est par l'intermédiaire des Saints que les bienfaits de la divine bonté s'épanchent sur les hommes; c'est donc aussi par leur intermédiaire, je veux dire, en les priant d'intercéder pour nous auprès de Dieu, que nous devons aller aux sources de la même bonté pour y puiser de nouvelles effusions. Nous l'avons entendu, *cette loi* en vertu de laquelle l'ordre de la prière doit répondre à l'ordre des bienfaits, Dieu lui-même l'a posée: les bienfaits descendant de Dieu par l'entremise des Saints, c'est par la même entremise que la prière doit monter à Dieu.

Telle est la doctrine enseignée par l'Ange de l'École sur la nécessité où nous sommes d'invoquer les Saints en général; et l'on peut ajouter, la Reine des Saints en particulier: car le grand docteur l'a enseigné lui-même, la médiation de Marie prime celle de tous les autres élus. Au fond, cela revient à dire: Nous sommes redevables des grâces à l'intercession de Marie; donc il nous est nécessaire de les demander par elle.

(1) S. Thom., *In Sent.* iv, D. 45, q 3, a. 2.

Donc, tout ce qui démontre qu'elle est le canal nécessaire des faveurs divines prouve aussi, du même coup, qu'elle doit être l'objet et le canal de nos prières.

On le sait déjà, cette proposition: toutes les grâces nous arrivent de Jésus-Christ par l'intercession de Marie, n'est pas identique à cette autre: On n'obtient les grâces de Dieu qu'à la condition de les demander par elle. En effet, on peut concevoir, et de fait il arrive que Marie nous obtienne des grâces, encore que nous ne l'ayons pas priée. Donc, on se trompe quand, sans explications d'aucune sorte, on apporte le passage suivant de saint Alphonse de Liguori pour établir directement la nécessité du culte de prière envers la Sainte Vierge: « Nous disons avec le père Suarez que, selon le sentiment universel aujourd'hui dans l'Église, l'intercession de Marie ne nous est pas seulement utile, mais nécessaire. Il ne s'agit pas toutefois ici d'une nécessité absolue; la médiation de Jésus-Christ nous est seule absolument nécessaire; mais d'une nécessité morale, fondée sur cette raison que, comme le pense saint Bernard, Dieu a résolu de ne nous accorder aucune grâce autrement que par l'intercession de sa mère » (1). Ceux qui se sont appuyés sur ce texte n'ont pas assez compris qu'il énonce seulement la nécessité des intercessions de Marie pour nous. Au reste, je n'en doute pas, le pieux et très docte serviteur de la Vierge en aurait tiré, comme une conclusion naturelle de cette première vérité, la nécessité où nous sommes de l'invoquer nous-mêmes, si ç'avait été le lieu de la rappeler: car, dans son

(1) S. Alph. de Liguori, *Gloires de Marie*, P. 1, c. 5, § 1.



*Traité de la prière*, il reconnaît expressément, à la suite de saint Thomas dont il transcrit les mêmes paroles que nous citons tout à l'heure, l'enchaînement nécessaire entre l'une et l'autre proposition (1).

Suarez, auquel il faisait allusion dans son texte, a très nettement signalé la même liaison. Après avoir exposé l'immense pouvoir de la Sainte Vierge auprès de Dieu, sa tendre sollicitude pour notre salut, la multitude et la perpétuité des invocations que l'Église fait monter vers elle, il conclut : « Donc l'Église estime que l'intercession de la Vierge nous est plus utile et plus nécessaire que celle de tous les autres saints; *donc* nous devons aussi l'invoquer plus que tous les autres ensemble » (2).

Des auteurs en assez grand nombre, par exemple, le bienheureux Grignon de Montfort, ont des titres comme celui-ci : « Excellence et *nécessité* de la dévotion à la Sainte Vierge ». Or, les développements qui suivent ces titres vont presque tous à montrer la médiation de Marie comme étant, après celle de Jésus-Christ, le canal universel des grâces (3) : « tellement, ajoute le bienheureux, qu'il ne faut pas mêler la dévotion à la très sainte Vierge avec les dévotions aux autres saints, comme si elle n'était pas plus nécessaire, et comme si elle était de surrogation » (4) : ce qu'il confirme par l'autorité des plus saints docteurs.

## II. — Et, de fait, il serait facile d'accumuler les té-

(1) S. Alph. de Lig., *Del gran mezzo della preghiera*, c. 1, t. XVII (Torino, 1827).

(2) Suarez, *De mysteriis vitæ Christi*, D. XXIII, S. 3 in fine.

(3) B. L. M. Grignon de Montfort, *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, I. P., § 1, p. 9. (Paris, 1852).

(4) Id., *ibid.*, p. 24.

moignages où le culte et l'invocation de Marie sont liés *indissolublement* avec cette idée de médiation universelle. Saint Bernard, en particulier, les fournirait presque à chaque page de ses discours sur la Mère de Dieu. « Vous avez déjà remarqué, si je ne me trompe, que la Vierge royale est la voie par laquelle le Sauveur est venu jusqu'à nous, sortant de son sein comme l'Époux du lit nuptial... *Donc*, efforçons-nous aussi, mes bien-aimés, de monter par elle jusqu'à Celui qui par elle est descendu vers nous... Oui, que par vous nous ayons accès près du Fils, ô Vierge bénie, mère de la grâce, du salut et de la vie. Qu'il nous accueille par vous Celui qui nous a été donné par vous... » (1). Et encore : « De tout notre cœur, de toutes nos affections, de tous nos vœux, honorons et révérons Marie; telle est la volonté de Celui qui a décrété que nous aurions tout par elle... *Donc*, quelque chose que vous ayez l'intention d'offrir, souvenez-vous de la confier à Marie, afin que l'action de grâce, remontant à l'Auteur de la grâce, coule dans le même lit par où nous est venue la grâce... Peut-être vos mains sont-elles souillées de sang; peut-être ne les avez-vous pas gardées pures de tout présent... *Donc*, le peu que vous prétendez offrir, offrez-le par les mains très pures et très dignes de Marie, si vous ne voulez pas éprouver de rebut » (2). Encore une fois, ces deux choses sont corrélatives pour la mère comme pour le Fils : Toutes les grâces nous venant par eux, c'est aussi par l'un et l'autre que doivent passer toutes nos prières, toutes nos offrandes et tous nos vœux.

(1) S. Bernard., *Serm. 2 in Adventu*, n. 5. P. L. CLXXXIII, p. 49.

(2) S. Bernard., *Serm. de Aqueductu*, n. 7, 18. P. L. CLXXXIII, 441, 448.



L'auteur *du Miroir de la Vierge* a lu cette nécessité de recourir à l'intercession de Marie, pour trouver Jésus et sa grâce, dans le texte où le prophète annonce, sous l'emblème d'une tige et de sa fleur, l'incarnation du Dieu fait homme (1). « Quiconque, dit-il, veut acquérir la grâce du Saint Esprit, doit chercher la fleur sur la tige, c'est-à-dire Jésus en Marie : car c'est par la tige que nous arriverons à la fleur, et, par la fleur, à l'Esprit de Dieu. Voulez-vous avoir cette fleur, que vos prières commencent par incliner la tige » (2).

Les considérations précédentes peuvent donner l'explication d'un problème que l'on se pose quelquefois. Si la Sainte Vierge est si pleine de bonté, si puissante auprès de son Fils, comment se fait-il que tant de pécheurs, dont la misère appellerait la miséricorde, ressentent peu les effets de son intercession? On pourrait d'abord demander : savons-nous ce qu'elle fait pour eux? Mais, outre cette réponse, il en est une autre bien plus tangible et plus convaincante. Ces pécheurs honorent-ils et prient-ils la Mère de miséricorde? Sont-ils de ceux qui, du borbier de leurs vices, font monter vers elle leurs cris de détresse, leurs gémissements et leurs soupirs? S'ils négligent de le faire, pourquoi s'étonner qu'elle use avec parcimonie de son pouvoir en leur faveur? Est-ce sa faute à elle s'ils ne réalisent pas les conditions qui, d'après les dispositions réglées par Dieu lui-même, leur vaudraient sa protection maternelle? Marie reste toujours le canal de la divine grâce, mais encore faut-il aller à lui pour être désaltéré.

(1) Is., xi, 1, 2. Et il sortira un rejeton de la tige de Jessé, et une fleur montera de sa racine. Et l'Esprit du Seigneur reposera sur lui.

(2) *Speculum B. M. V.*, cité par S. Alphonse, *Gloires de Marie*, I P., c. 5, § 1, t. I, p. 156.

Saint Thomas, traitant de l'invocation des Saints, a écrit ces belles paroles : « Recourir avec une dévotion pure à quelque saint, au milieu de ses nécessités, c'est mériter que le saint prie pour nous » (1). Vous qui négligez de vous réfugier suppliant auprès de votre mère, comment vous plaindre de n'être pas soutenu par elle, puisque vous vous rendez volontairement *indigne* de sa protection? Mais si c'est la conscience de votre honteux état, et non pas la négligence ou l'indifférence qui vous arrête, approchez-vous sans crainte de cette mère de miséricorde, et suppliez-la de vous obtenir grâce et pardon. Elle le fera, n'en doutez pas; quels que soient le nombre et la grandeur de vos crimes, votre dévotion vous a fait *digne* d'être favorablement écouté.

Rappelons encore une autre vérité que nous avons déjà mise en lumière. L'amour des Saints pour nous se mesure sur une double union; c'est-à-dire, d'après l'union que nous avons avec la bonté divine, motif premier de cet amour, et d'après l'union que nous avons nous-mêmes avec eux (2). Donc, tout ce qui tend à relâcher les liens de cette double union va par là même à diminuer les effets de la sollicitude maternelle de Marie, puisqu'ils sont manifestement en proportion de son amour. Or si, d'une part, c'est resserrer la chaîne d'amour entre elle et nous que de l'honorer et de la prier, ne travaille-t-on pas, de l'autre, à relâcher cette même chaîne, quand on ne veut ni lui offrir ses louanges ni faire monter vers

(1) « Ex hoc ipso aliquis efficitur *dignus* ut sanctus aliquis pro eoret quod ad ipsum cum pura devotione sua necessitate recurrit ».  
*In Sentent.*, iv, D. 45, q. 3, a. 2, ad 5.

(2) II<sup>e</sup> Partie, L. ix, c. 3.



elle aucune supplication? Que faudrait-il de plus pour se poser à son égard comme un étranger?

Notons-le bien : je ne dis pas que, faute de la prier, on ne reçoive par elle aucune grâce; ce serait aller contre la doctrine catholique qui nous montre la grâce devant toute prière. Je n'affirme pas, non plus, que Marie, par un extraordinaire effet de sa miséricorde, n'intercède jamais d'une manière très efficace pour des pécheurs qui l'oublient. Ce que je prétends c'est que, suivant la règle commune, ses suffrages nous sont d'autant plus certainement et d'autant plus abondamment acquis que nous avons plus de respect, d'amour et de confiance envers elle; en d'autres termes, que nous nous regardons plus pratiquement comme ses fils (1).

Il faut bien le remarquer encore, je ne parle ici que des pécheurs qui sciemment et volontairement s'éloignent de leur médiatrice. Ne pas l'honorer, ne pas la prier, parce qu'on l'ignore, quand d'ailleurs on serait prêt, vu les dispositions du cœur, à se jeter dans ses bras, si l'on avait le bonheur de la connaître, c'est déjà lui rendre un culte d'invocation, non pas explicite, mais implicite. Il y a là quelque chose d'analogue à ce que serait le baptême *de désir*, *in voto*, chez ceux-là même qui n'ont jamais entendu parler du baptême; ou, mieux encore, à la foi du Rédempteur, chez des hommes ignorant l'Évangile, mais qui croient à la providence d'un Dieu, père et rémunérateur. Marie qui, par le privilège de sa béatitude, pénètre jusque dans le secret des cœurs, peut y voir ces

(1) On lit dans l'hymne *Sacris solemnibus*, de l'office du Saint Sacrement : « *Sic nos tu visita, sicut te colimus* ». La règle générale qui préside aux visites de Marie est exprimée dans ces quelques mots.

germes de prières, et c'est assez pour qu'elle fasse descendre par son intercession la rosée des bénédictions célestes sur des cœurs ainsi préparés.

Je m'arrête dans ces considérations; ce ne sera pas toutefois sans avoir transcrit quelques pensées, bien capables de nous exciter à prier Marie, notre médiatrice et notre mère. « Il est dangereux, écrivait Adam de Perseigne, de s'éloigner de celle chez qui sont mises comme en dépôt, pour nous être communiquées, les délices de notre suavité, les richesses du salut, la sagesse et la science... Le Christ, touché de la misère et des gémissements des pauvres, est venu du cœur du Père au cœur de la Vierge, pour y déposer le trésor des indignes, c'est-à-dire de nous tous. Voilà pourquoi je n'estime pas qu'il soit sûr de vivre séparé d'elle. Qui donc m'assisterait, si je négligeais de recourir à la miséricorde de cette très indulgente mère » (1)? Avant ce pieux abbé, saint Ildefonse avait écrit dans son livre de la *Virginité de Marie* : « Venez avec moi à cette Vierge, de peur d'aller sans elle à la géhenne. Venez; cachons-nous sous le manteau de sa puissance, pour ne pas être un jour couverts de confusion comme d'un vêtement » (2). Et quelques siècles plus tard, on devait entendre l'auteur du *Grand Psautier* redire à son tour : « Qui l'honorera dignement sera justifié;

(1) Adam., abbas Perseniac, *Fragmenta Mariana*, Prag. 7. P. L. CCXI, 754. Il faut lire dans le même volume une lettre du même abbé à un adolescent de haute noblesse, où il lui recommande, de la manière la plus énergique et la plus touchante, d'honorer et de prier la Sainte Vierge comme sa mère, comme sa nourrice, comme son épouse et son amie, s'il veut conserver intact le trésor de sa pureté. « *Si illam amaveris, tuumque illi dedicaveris corpus, tibi etiam non deerit amor meus. Alioquin, quomodo potero vel illum respicere cui tantae suavitatis delicias videam non placere. Vale, vive et dilige eam quam diligere est vivere et valere* ». L. c., ep. 11, pp. 613, 614.

(2) S. Ildefons., *de Virginit. perv. S. M.*, c. 4. P. L. xcvi, 69.